

Calendrier de facturation 2026

Voici les dates clés, selon le mode de paiement choisi

| | Paiement par Internet | Paiement par Internet | Paiement par débits autorisés ¹ |
|---------------------|---|--------------------------------|---|
| Mois de facturation | Date de production de la facture ² | Date d'échéance du paiement | Date de production de la facture ² |
| Janvier | 13 décembre 2025 | 1 ^{er} janvier 2026 | 16 décembre 2025 |
| Février | 24 janvier 2026 | 1 ^{er} février 2026 | 27 janvier 2026 |
| Mars | 21 février 2026 | 1 ^{er} mars 2026 | 24 février 2026 |
| Avril | 21 mars 2026 | 1 ^{er} avril 2026 | 24 mars 2026 |
| Mai | 18 avril 2026 | 1 ^{er} mai 2026 | 21 avril 2026 |
| Juin | 23 mai 2026 | 1 ^{er} juin 2026 | 26 mai 2026 |
| Juillet | 20 juin 2026 | 1 ^{er} juillet 2026 | 23 juin 2026 |
| Août | 18 juillet 2026 | 1 ^{er} août 2026 | 21 juillet 2026 |
| Septembre | 22 août 2026 | 1 ^{er} septembre 2026 | 25 août 2026 |
| Octobre | 19 septembre 2026 | 1 ^{er} octobre 2026 | 22 septembre 2026 |
| Novembre | 24 octobre 2026 | 1 ^{er} novembre 2026 | 27 octobre 2026 |
| Décembre | 21 novembre 2026 | 1 ^{er} décembre 2026 | 24 novembre 2026 |
| Janvier | 12 décembre 2026 | 1 ^{er} janvier 2027 | 15 décembre 2026 |

¹ Si vous optez pour le paiement par débits préautorisés, les primes seront automatiquement prélevées de votre compte bancaire à la date que vous avez sélectionnée sur le formulaire *Entente de débits préautorisés (DPA)*. Si vous n'avez sélectionné aucune date, la date par défaut sera le 10^e jour de chaque mois. Pour Module Flex, les primes seront prélevées le 10^e jour de chaque mois. Pour les comptes de gestion santé (CGS), les comptes mieux-être/comptes d'activité physique, les ententes de remboursement *Cost Plus* et le service *Recommandation de paiement* pour l'invalidité de courte durée, les frais seront prélevés le 15^e jour de chaque mois. Pour le service *Dialogue* et les comptes de régimes d'avantages sociaux non assurés (RASNA), les frais seront prélevés le 20^e jour de chaque mois.

² Les factures sont disponibles dans l'Espace client deux jours après leur production. Seuls les régimes administrés par iA Groupe financier recevront des factures.

Important : Si le paiement n'est pas reçu en totalité à la fin du délai de grâce, vous recevrez une lettre qui vous rappellera que celui-ci est en souffrance. Si le paiement n'est toujours pas reçu le 45^e jour suivant la date d'échéance, les remboursements des réclamations de frais médicaux et de soins dentaires de tous les participants et les participantes au régime collectif seront suspendus.

Paiement de vos primes et des frais portés à vos comptes

Deux modes de paiement acceptés

1. Paiement par débits préautorisés

C'est de loin la façon la plus simple et la plus pratique pour payer vos primes d'assurance collective et les frais portés à vos comptes :

- **Automatisé** : plus aucune intervention de votre part; vous pourrez vous concentrer davantage sur des tâches à valeur ajoutée.
- **Flexibilité** : possibilité de choisir la date de paiement pour vos comptes réguliers (facturés).
- **Sans tracas et fiable** : élimination des retards de paiement et des erreurs d'encaissement.
- **Sans frais** : économies additionnelles sur les frais de port, de manutention et de chèques.
- **Écologique** : diminution de votre empreinte carbone.

Adhérez dès aujourd'hui

Simplifiez-vous la vie et adhérez dès aujourd'hui au paiement par débits préautorisés :

- Remplissez le formulaire *Entente de débits préautorisés (DPA) du titulaire de police*, disponible dans l'[Espace client](#).
- Transmettez-nous le formulaire dûment rempli par l'entremise de la messagerie sécurisée de l'Espace client.

2. Paiement par Internet

Bien que le paiement par débits préautorisés soit le mode de paiement à privilégier, le paiement par Internet est une alternative pour payer vos primes et frais :

- Effectuez le paiement via le site Web de votre institution bancaire.
- Entrez votre numéro de référence, composé des caractères suivants :
 - ✓ Le préfixe GR
 - ✓ Séquence de 6 chiffres pour votre numéro de police
 - ✓ Séquence de 4 chiffres pour votre numéro de compte

Par exemple, si votre numéro de police est 99999 et votre numéro de compte est 1, le numéro de référence est : GR0999990001.

Ne combinez pas les paiements de plusieurs polices ou comptes. Les paiements doivent être effectués séparément (5 comptes = 5 paiements).

Des questions concernant ces modes de paiement? Communiquez avec nous par courriel à comptabilite.coll@ia.ca.

Calcul des ajustements au prorata

Les ajustements au prorata sont calculés sur une base de 30 jours, et ce, quel que soit le nombre de jours dans le mois où l'ajustement prend effet. Vous trouverez ci-dessous des exemples de calcul de ces ajustements :

Nouveau participant ou nouvelle participante

Entrée en vigueur de la protection : le 4 juillet 2026 – Figure dans la facture de juillet 2026.

Prime mensuelle d'assurance maladie : 125,82 \$
Prime mensuelle d'assurance soins dentaires : 95,29 \$
Prime mensuelle d'assurance vie : 31,80 \$

| | |
|--|---|
| Combien de jours facturons-nous? | 30 jours - 3 jours = 27 jours |
| Quel est le montant au prorata de la prime d'assurance maladie? | 125,82 \$/30 jours x 27 jours = 113,24 \$ |
| Quel est le montant au prorata de la prime d'assurance soins dentaires? | 95,29 \$/30 jours x 27 jours = 85,76 \$ |
| Quel est le montant au prorata de la prime d'assurance vie? | 31,80 \$/30 jours x 27 jours = 28,62 \$ |
| Quel est le montant total qui sera facturé? | 113,24 \$ + 85,76 \$ + 28,62 \$ = 227,62 \$ |

Résiliation d'une protection

Résiliation : le 7 février 2026 – Figure dans la facture de mars 2026.

Prime mensuelle d'assurance maladie : 98,06 \$
Prime mensuelle d'assurance soins dentaires : 129,80 \$

| | |
|--|---|
| Combien de jours remboursons-nous? | 30 jours - 6 jours = 24 jours |
| Quel est le montant au prorata de la prime d'assurance maladie? | 98,06 \$/30 jours x 24 jours = 78,45 \$ |
| Quel est le montant au prorata de la prime d'assurance soins dentaires? | 129,80 \$/30 jours x 24 jours = 103,84 \$ |
| Quel est le montant total qui sera remboursé? | 78,45 \$ + 103,84 \$ = 182,29 \$ |

Modification d'une protection

Modification de la protection d'individuelle à familiale : le 21 juin 2026 – Figure dans la facture de juillet 2026.

Prime mensuelle

Assurance maladie – Protection individuelle : 55,76 \$ Assurance maladie – Protection familiale : 156,54 \$
Assurance soins dentaires – Protection individuelle : 29,48 \$ Assurance soins dentaires – Protection familiale : 73,74 \$

N. B. Puisque la prime de juin a déjà été acquittée, l'ajustement touchera seulement l'écart entre la prime de la protection familiale et la prime de la protection individuelle.

| | |
|--|---|
| Combien de jours facturons-nous? | 30 jours - 20 jours = 10 jours |
| Quel est le montant au prorata de la prime d'assurance maladie? | (156,54 \$ - 55,76 \$)/30 jours x 10 jours = 33,59 \$ |
| Quel est le montant au prorata de la prime d'assurance soins dentaires? | (73,74 \$ - 29,48 \$)/30 jours x 10 jours = 14,75 \$ |
| Quel est le montant total qui sera facturé? | 33,59 \$ + 14,75 \$ = 48,34 \$ |